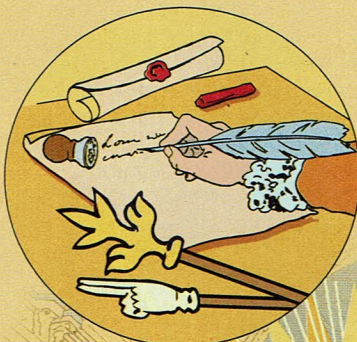


La monarchie absolue, qu'est-ce que c'est ?

La France a été une **monarchie absolue**, à partir du règne de Louis XIV (14) jusqu'à la Révolution (1789). Le roi possédait alors tous les pouvoirs.

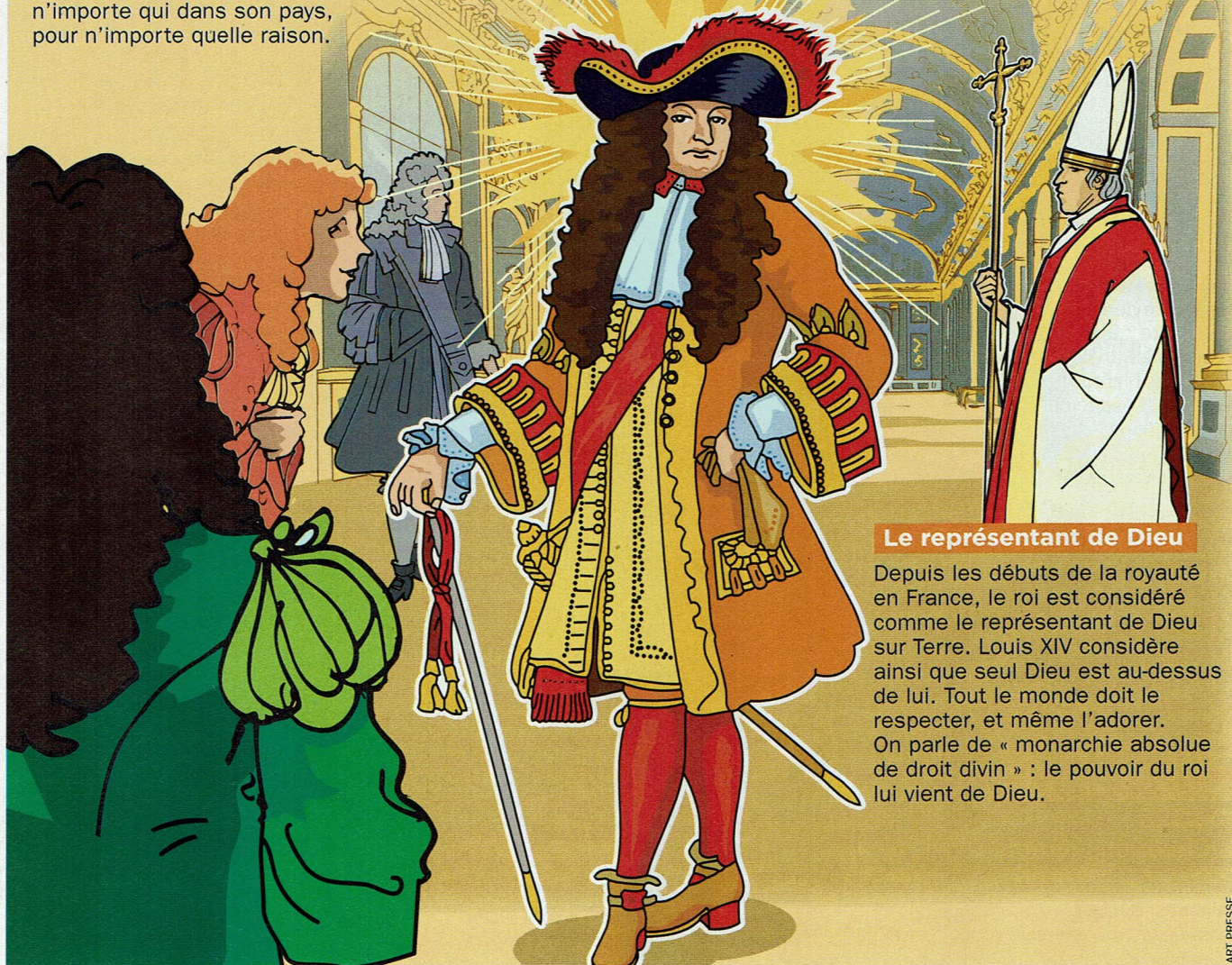
Tous les droits et tous les pouvoirs

Une monarchie absolue est un pays dirigé par un roi, qui a tous les droits et tous les pouvoirs. Le roi détient à la fois le pouvoir législatif (créer les lois), exécutif (faire appliquer la loi) et judiciaire (juger et condamner). Au final, le roi a le droit de faire arrêter ou de faire tuer n'importe qui dans son pays, pour n'importe quelle raison.



Louis XIV et la monarchie absolue

La monarchie absolue est créée en France par Louis XIV. En 1661, le roi décide de contrôler toutes les affaires de la France. Les **ministres**, les **grands seigneurs** et tous les habitants doivent lui obéir. Dans chaque **province**, le roi nomme un **intendant** chargé de faire respecter ses décisions. Il n'accepte aucune opposition.



Le représentant de Dieu

Depuis les débuts de la royauté en France, le roi est considéré comme le représentant de Dieu sur Terre. Louis XIV considère ainsi que seul Dieu est au-dessus de lui. Tout le monde doit le respecter, et même l'adorer. On parle de « monarchie absolue de droit divin » : le pouvoir du roi lui vient de Dieu.

À retenir

1 Sous le règne de Louis XIV (14), la France devient une **monarchie** absolue, dirigée par un roi possédant tous les pouvoirs.

2 Louis XIV **instaure** la monarchie absolue en 1661. Même les

ministres et les **grands seigneurs** doivent lui obéir.

3 À l'époque, on considère que le pouvoir du roi vient de Dieu : c'est une monarchie de « droit divin ».

4 En 1789, la Révolution met fin à la monarchie absolue en France.

Dico

Monarchie : pays dirigé par un roi ou une reine.

Ministre : ici, conseiller du roi.

Grand seigneur : noble possédant de vastes territoires en France.

Province : région.

Intendant : représentant du roi.

Instaurer : créer, mettre en place.